

## CONDITIONS GENERALES

**Remise globale** Voir notre service commercial.

Remises par quantité Voir notre service commercial.

Conditions Nos conditions de vente sont celles reprises ci-après ainsi que sur nos factures et nulles autres ne

seront acceptées.

Conditions pour l'export Quantité minimale obligatoire (voir service commercial).

**Envoi** Se fait aux risques et périls de l'acheteur.

pour livraisons en Le port par nos transporteurs habituels (GLS) est gratuit pour tout envoi de plus de 450€ HTVA, sauf

pour batteries et câbles. L'envoi de batteries et câbles seuls est à charge du client.

L'envoi des TV et moniteurs de plus de 27" sera assuré séparément. Le client qui souhaite la livraison

d'une TV ou d'un moniteur sera facturé 25 € par télévision.

Pour tout envoi hors dimensions de palette standard, le client sera facturé 25 € par produit. Ceci

est mentionné dans la description du produit.

A la demande du client, l'envoi peut se faire par un transporteur déterminé. (Si frais supplémentaires:

à charge du client).

• pour les autres livraisons Ex Works.

Belgique

**Expédition** Toute commande passée et confirmée avant 12h est remise en principe au transporteur le jour

même.

Paiements Au grand comptant (ou contre remboursement): -1%.

Pas d'escompte en dessous de 124€ HTVA.

pour les clients belges Un escompte financier est porté en compte sur la facture. En cas de paiement anticipé ou à

l'échéance de celle-ci, vous pouvez déduire le montant indiqué clairement. Si le paiement intervient plus tard, ce montant nous est acquis sans préjudice des dispositions légales prévues aux conditions

générales. Après contact commercial et examen du dossier par la direction, d'autres conditions peuvent être

convenues entre parties.

La prise de commandes et les livraisons seront suspendues ainsi que l'assistance technique pour tout client en retard de paiement de 30 jours après l'échéance ou en dépassement de la limite de crédit. Nous nous faisons dédommager des intérêts de retard au taux de 0,67% par mois entamé, des frais administratifs de 10% du montant principal avec un minimum de 40 € occasionnés par les retards de paiement, les chèques sans provision, etc.... (cf. : loi du 22/11/2013 : loi concernant la lutte contre

le retard de paiement dans les transactions commerciales). La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du montant dû.

pour les autres clients Paiement à la réception de la marchandise ou à l'avance. Pas d'escompte.

Révision des prix Tous nos prix s'entendent HTVA et hors remise et correspondent aux prix de vente conseillés (TVA

comprise), sous réserve d'erreurs.

Nos prix sont toujours sujets à révision, sans préavis pour tenir compte des fluctuations du marché.

Récupel, Bebat, ...

(uniquement pour les clients belges)

Tous nos prix s'entendent hors Recupel, Bebat et autres cotisations ou taxes.

Prix spéciaux EUROMATEC se réserve le droit de refacturer la différence si le client ne respecte pas les conditions

auxquelles il s'est engagé (délais et quantités).

Spécifications techniques Sont celles en notre possession au moment de l'impression ; elles peuvent être modifiées sans

préavis, et n'engagent donc pas notre responsabilité. Les produits export peuvent présenter de

légères différences par rapport aux mêmes produits pour le marché belge.



## **Garantie**

Matériel rendu en nos ateliers et remis à la disposition du client en nos ateliers après réparation. Pour toute sirène sans fil défectueuse mais sous garantie, la batterie sera automatiquement changée et facturée. La garantie tombe de plein droit pour toute dégradation du matériel ou mauvaise utilisation par le client. Nos disques durs sont garantis 2 ans uniquement lorsque placés par nos soins.

Nous nous réservons le droit d'annuler la garantie des produits qui ne sont pas utilisés avec nos batteries, câbles et disques durs.

Durées de garantie, la date de fabrication faisant foi:

- 5 ans sur CDVI, TAKEX et WIZMART.
- 3 ans sur AG NEOVO, CROW, DAHUA, EUROTEC, HIKVISION (à partir d'octobre 2016), IDIS et MORLEY (détecteurs).
- 1 an sur DORMAKABA, EUROTEC (détecteurs extérieurs).
- 2 ans sur tous les autres produits.

## Réparations

Sous garantie, le matériel défectueux est laissé au magasin en vue de réparation ou d'analyse avant l'échange différé. Aucun échange n'aura lieu immédiatement. Aucun frais ne sera facturé. La garantie est de 6 mois sur la réparation.

Hors garantie, le client peut acheter un matériel de type équivalent et dans un état équivalent, contre facturation de 40% ou de 55% du prix brut selon la catégorie. Cette règle est applicable pour les appareils qui ont moins de 5 ans, la date de fabrication faisant foi. Après cette période, le client n'a que la seule possibilité d'acheter un produit neuf à ses conditions normales.

Si le matériel est hors garantie, une offre de prix vous sera remise uniquement si les frais de réparation sont supérieurs à 190€. Si le matériel n'est pas défectueux, nous facturons les frais de recherche et de transport. Si le client ne donne pas son accord pour la réparation suite à une offre de prix, nous facturons 190€, sauf si le client renonce au matériel. Le délai de réparation de ce matériel est environ de 3 semaines. Pour tout envoi de réparations, des frais de 40€ seront portés en compte, 25€ en cas d'enlèvement en nos locaux à Evere. L'emballage du matériel à réparer doit être fait correctement et sans accessoires. Euromatec n'est pas responsable de la perte éventuelle d'accessoires.

Toute vérification de matériel rentré pour réparation et ne présentant aucun défaut de fonctionnement pourra être facturée au prix minimum de 25€. Pas de réparation pour tout produit de valeur inférieure à 50€, sauf devis demandé par le client. Pour la réparation des centrales et sirènes : rentrer uniquement le PCB, le modulateur, le haut-parleur ou l'alimentation (pour éviter des frais de manutention de 25€ et/ou de port).

Transport des réparations : au frais du client.

Tout matériel rentré après dépannage client et s'avérant hors garantie sera automatiquement facturé.

Retour de matériel

Tout retour de matériel est subordonné à l'accord préalable d'EUROMATEC et est éventuellement repris pour un maximum de 90% de sa valeur d'achat.

Mises à vue

Tout matériel envoyé pour essai sera facturé. Une note de crédit sera établie à la réception du matériel par EUROMATEC si celui-ci est rentré dans les délais (1 mois sauf accord spécifique) et sans dégradation.

Toutes autres conditions contractuelles

voir nos conditions générales de vente à disposition sur demande et reprises sur nos factures.